



**COMPTE RENDU DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL
DU 28 AVRIL 2026 – SALLE DE REUNION DE NIELLES-LES-BLEQUIN**

L'an deux mille vingt-six, le vingt-huit avril à dix-neuf heures, se sont réunis dans le lieu ordinaire de leurs séances les membres du Conseil municipal de la Commune de Nielles-lès-Bléquin, sous la présidence de Madame Isabelle LEROY, Maire de Nielles-lès-Bléquin, dûment convoqués le 17 avril 2026.

Etaient présents : Isabelle LEROY, Luc SETAN, Benoît DUCROCQ, Roselyne BODART, Céline CARON, Joël LEMORT, Éric LAWUY, Charlotte MERLIER, Benoît FORESTIER, Véronique DUFOUR, Julien HANNON, Corentine VENIEL, Laurent DUCROCQ, Aurélie RETAUX.

Secrétaire de séance : Charlotte MERLIER

Excusés et pouvoirs donnés :

Dorothee DENEUVILLE donne pouvoir à Benoît DUCROCQ.

1. Approbation du Compte Financier Unique 2025

Le Conseil municipal adopte à l'unanimité le Compte Financier Unique 2025 ainsi que la délibération d'affectation des résultats :

- Fonctionnement : excédent de + 768 418,65 €
- Investissement : déficit de - 30 175,44 €
- *Résultat global : + 738 243,21 €*

Adoption : 14 voix pour (hors présence de Madame le Maire)

2. Taux d'imposition 2026

Le Conseil municipal décide de maintenir les taux d'imposition sans augmentation pour l'année 2026. Le montant du produit fiscal attendu s'élève à 297 882€.

Vote : 15 pour, 0 contre, 0 abstention

3. CCAS – Compte financier 2025 et budget 2026

La réunion de vote du budget primitif du CCAS s'est tenue juste avant celle de la commune. Les résultats de clôture sont les suivants :

- Approbation du CFU 2025 du CCAS, présentant un excédent de 4 834,74 €
- Attribution d'une subvention communale de 9 000 €

Vote : adopté à l'unanimité par l'ensemble des élus.

4. Subventions aux associations

Madame le Maire informe les élus qu'une demande de subvention a été reçue de la part de l'ADMR de Nielles-lès-Bléquin. Une participation financière de 100 euros par bénéficiaire est sollicitée, soit pour un total de 28 bénéficiaires (ce point reste à vérifier, dans la mesure où les résidents de la MARPA relèvent en principe des communes de résidence pour la prise en charge). Cette subvention fera l'objet d'un vote lors d'une prochaine réunion, après que les élus auront obtenu davantage de précisions sur les modalités de reversement de cette subvention.

Le Conseil municipal valide les subventions aux associations communales et extérieures, ci-dessous le détail des subventions accordées :

Associations communales	Subvention à verser
<i>Union Sportive de Nielles</i>	<i>2500€</i>
<i>Club de l'Amitié</i>	<i>700€</i>
<i>Comité des Fêtes</i>	<i>3000€</i>
<i>Les Carabiniers</i>	<i>600€</i>
<i>Les Chasseurs Niellois</i>	<i>700€</i>
<i>Association Socio-Culturelle</i>	<i>700€</i>
<i>Randonnée en Haut Pays</i>	<i>300€</i>
<i>Les Amis de la Rivière</i>	<i>300€</i>
<i>NLB KARATE DO</i>	<i>400€</i>
<i>ASPPN</i>	<i>300€</i>
<i>APE La Récré des Enfants</i>	<i>400€</i>
Associations extérieures	Subvention à verser
<i>Les Restos du Cœur</i>	<i>150 €</i>
<i>Association des Donneurs de Sang Bénévoles de Lumbres et Environs</i>	<i>20 €</i>
<i>GSCF</i>	<i>150€</i>
<i>FNATH – Accidentés de la vie</i>	<i>50€</i>

Vote : adopté à l'unanimité par l'ensemble des élus.

5. Budget Primitif 2026

Le budget primitif est adopté à l'unanimité.

- Fonctionnement : 1 227 590,20 €
- Investissement : 952 604,34 €

6. Questions diverses

Madame le Maire informe le Conseil municipal qu'un courrier concernant la réglementation des véhicules motorisés de loisirs dans les espaces naturels a été envoyé par le PARC.

Les élus échangent sur les dégradations potentielles des chemins communaux et sur les risques pour les promeneurs et usagers (piétons, randonneurs, cyclistes)

Le Conseil municipal souligne que certains passages semblent répétés et non autorisés.

Il est décidé de créer une commission sur la rédaction d'un futur arrêté afin d'envisager, si nécessaire, des mesures de signalisation ou de restriction d'accès sur certains chemins sensibles. Ce point fera l'objet d'un suivi lors de prochaines réunions du Conseil.

L'ordre du jour étant épuisé, Madame le Maire lève la séance à 20h45.

Compte rendu rédigé le 30 Avril 2026.

Le Maire,

Isabelle LEROY

Accusé de réception en préfecture
062-216206136-20260505-CR-AU
Date de télétransmission : 05/05/2026
Date de réception préfecture : 05/05/2026